

ATTESTATION Saison 2025

Par la présente, la compagnie	
confirme que son assuré(e)	
Mlle/Mme/M	
né(e) le est au bénéfice d'une couverture accidents cou du ski de vitesse.	ıvrant la pratique
Cette couverture inclue au minimum les frais de traitement en divisior restriction ainsi que les frais de sauvetage jusqu'à concurrence de	า commune sans
CHF	
O Ces Garanties ont une validité en Suisse uniquement. O Ces Garanties ont une validité mondiale. O Ces Garanties ont une validité limitée à O Ces garanties sont valable jusqu'en	
Lieu, date, signature et timbre de l'assureur	

A fournir en annexe : attestation originale d'assurance si disponible, coordonnées e-mail de l'assureur